

COMMUNE DE MOUSTEY

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2018 à 18H

L'an deux mille dix-huit le deux juillet à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Vincent ICHARD, Maire.

Etaient Présents : Vincent Ichard - Patrick Gelez - Bruno Canteloup - Maryse D'Oliveira - Jean-Joseph Dourthe - Hervé Tastet -

Etaient absents : Josiane Vaillant - Sylvain Vaillant -

Etaient absents excusés : Martine Boehm - Geneviève Ennouri - Jean-Marie Dilhuydy

Procurations : Geneviève Ennouri a donné procuration à Jean-Joseph Dourthe
Martine Boehm a donné procuration à Bruno Canteloup
Jean-Marie Dilhuydy a donné procuration à Maryse D'Oliveira

Secrétaire de séance : Hervé Tastet

Ordre du jour :

- Approbation du précédent procès-verbal
- Nomination d'un secrétaire de séance
- **Informations diverses** :
- Travaux : Rénovation école
Création d'une déchèterie
Ecole de musique
Aménagement de la place des deux églises
- Urbanisme : Aménagement centre-ville
- Information sur le columbarium
- La poste
- Nuisances sonores
- Installations des compteurs communicants
- Mise au rébus et cession d'une ancienne réserve d'eau sur châssis
- Décisions du Maire
- **Délibérations** :
- Création d'un lotissement communal
- ONF
- Acquisition d'une partie du chemin impasse du Sellier, section F n° 105 sur 100 mètres et F n° 360, sur 150 mètres

- Lancement de la procédure d'une enquête publique pour déplacer le chemin impasse du Lavoir
- Conventions d'occupations :
 - 2 Eglises
 - Bâches à eau
- Reprise des concessions aux cimetières en l'état manifeste d'abandon
- Modification des tarifs communaux
- Mise à disposition de la salle des fêtes 2 heures par semaine pour une association hors du village
- Location tentes municipales avec assistance au montage
- Effacement des dettes
- Attribution d'une prime de stage
- Décisions modificatives
- Questions diverses

La séance est ouverte à 18 h 10.

Le conseil municipal adopte le procès-verbal.

Hervé Tastet est nommé secrétaire de séance.

- Informations diverses

Travaux

- **Rénovation école de Moustey** : Vincent Ichard, Maire informe le conseil municipal que le chantier est important et compliqué.
- **Ecole de Musique** : L'architecte est malade, les travaux sont suspendus
- **Déchèterie** : Le Maire informe le conseil municipal sur l'avancée de l'implantation de la déchèterie à Moustey, et sur la création d'un centre de compostage et de recyclage qui sera situé sur la commune de Mimizan.
- **Aménagement de la place des 2 Eglises**

Monsieur Ichard Vincent, Maire, informe le conseil municipal qu'une réunion se tiendra le 20 juillet afin de faire le choix des entreprises pour ces travaux qui débuteront le 10 septembre.

Le mobilier sera pris à l'ESAT de MOUSTEY.

Urbanisme : Aménagement centre-ville

Vincent Ichard, maire présente au conseil municipal le document des orientations générales du centre bourg établi par le C.A.U.E.

Pour être en cohérence avec le SCOT, sans assainissement collectif, pas de constructions possibles.

Il est important de favoriser le centre bourg.

Le conseil municipal accepte que le document soit intégré dans le PLUi.

Columbarium

Suite à la création d'un columbarium dans le cimetière de Moustey, il convient de voter les tarifs pour l'achat des emplacements :

Il est proposé	10 ans à 400 €
	20 ans à 600 €
	30 ans à 900 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les propositions.
Et Monsieur le Maire est chargé de signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

La poste

Vincent Ichard, Maire informe le conseil municipal qu'avec Monsieur Dilhuydy, ils sont en discussion avec les propriétaires du bâtiment. Le prix de vente devrait être revu à la baisse, l'école d'architecture serait fortement intéressée pour y installer ses bureaux. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à continuer les négociations.

Nuisances sonores

Monsieur le Maire a rencontré les professionnels de la restauration, chambre d'hôte, et les a informés sur les nuisances sonores que leurs manifestations peuvent engendrer.

Décisions du Maire

Arrêtés

Il est interdit de nourrir les pigeons.

Limitation de vitesse sur la route de Richet

Délibérations :

- Création d'un lotissement communal - Etude de 4 lots à bâtir Lacraste.

Vincent Ichard, maire informe les élus de la possibilité de faire un lotissement communal au lieu-dit Lacraste, et de détacher 3 ou 4 lots à bâtir.

Le conseil municipal est favorable à la création d'un lotissement à cet endroit.

- ONF

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition d'exploitation et la vente groupées proposées par l'ONF et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention de vente et d'exploitation groupée avec l'ONF, aux conditions figurant en son annexe 1 pour les parcelles figurant sur le tableau ci-joint, et à la signature éventuelle d'avenants venant modifier son annexe 1. Ces coupes seront commercialisées dans le cadre de contrats d'approvisionnement de bois façonnés à la mesure et leur mise en vente se fera dans le cadre du dispositif de ventes groupées conformément aux articles L214-7, L214-8, D214-22 et D214-23 du Code forestier.

- Acquisition d'une partie du chemin impasse du Sellier, section F n° 105 sur 100 mètres et F n° 360, sur 150 mètres

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le projet.

- Lancement de la procédure d'une enquête publique pour déplacer le chemin impasse du Lavoir

Un chemin communal traverse la propriété de Mme GARCIA, il convient de lancer la procédure afin de régulariser cette situation.

Monsieur GELEZ a quitté la séance lors du vote.

Conventions :

La commune est autorisée après accord des propriétaires d'implanter des bâches d'eau pour la défense incendie ;

Au quartier de Labrune avec Madame BURC,

Au quartier de Peyrin avec la famille PATANCHON,

Au quartier de Capsus avec Monsieur TARIS ou Monsieur DUMARTIN.

Monsieur le Maire, remercie ces propriétaires de mettre gracieusement leurs parcelles à la disposition de la commune.

Les conventions sont adoptées à l'unanimité.

- Cimetière de Biganon

Vincent Ichard Maire informe le conseil municipal qu'il convient de mettre en place un système de réservation pour l'attribution de concession aux administrés de Biganon et de Moustey, sauf cas particulier.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition et charge le Maire de signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

- Location tentes municipales avec assistance au montage

Vincent Ichard, Maire informe le conseil municipal qu'il convient de fixer un tarif concernant la location et le montage des tentes municipales.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer un tarif pour les associations à hauteur de 80 €, et pour les particuliers 150 €.

Le Maire est chargé d'accomplir toutes les formalités administratives se rapportant à cette affaire.

Informations diverses

- Fête de la Sainte Ruffine

La manifestation se tiendra le dimanche 08 juillet à Biganon, il sera servi du couscous, le repas est proposé à 14 €.

- Installation des compteurs communicants - LINKY

Suite à l'installation de ces nouveaux compteurs, les administrés s'interrogent sur la possibilité de refuser leur pose.

La loi ne précise pas si la commune a le droit ou pas d'interdire leurs installations.

Grâce à ces compteurs, EDF sera en mesure de savoir si vous occupez le logement ou pas.

Pour EDF c'est de permettre de connaître la consommation en temps réel, et donc de mieux gérer la production d'énergie.

- Ordures Ménagères

Vincent Ichard, Maire informe l'assemblée, que la facturation sous forme de redevance est arrêtée. Les ordures ménagères seront facturées sur la taxe foncière. Nous adoptons le même système de facturation que la communauté des communes de Labrit.

La séance est levée à 20 h 16.